

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 85-88

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__85_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS



N° 4. — AVRIL 1882.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1882.

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de M. WILSON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire général et adopté.

M. le Président fait connaître le désir exprimé par le directeur du *Moniteur industriel de Bruxelles*, d'échanger son journal avec le *Bulletin* de la Société. Après quelques observations de M. Loua sur la teneur de cette feuille, riche en documents statistiques de toute sorte, l'échange est approuvé.

La Société adopte également l'échange du journal de la Société avec la *Revue topographique et statistique d'Alicante*.

Un certain nombre d'ouvrages sont déposés sur le bureau, parmi lesquels il y a lieu de citer, en dehors des périodiques habituels :

L'Annuaire statistique de la ville de Prague (1879).

Le Mouvement de la navigation des ports d'Italie, un vol. avec appendice (1880).

La Statistique commerciale de la Roumanie, pour 1880

Le Règlement du prochain recensement de l'Égypte.

M. LOUA présente, de la part de l'auteur, M. Arène Thévenot, un volume intitulé : *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube*, et fait ressortir en peu de mots l'intérêt de cette monographie, qui peut être offerte comme modèle aux savants de la province désireux de faire connaître les ressources de leur département. M. le docteur Bourdin se charge de rédiger un rapport sur cet ouvrage.

M. FLECHEY fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *L'Enseignement agricole en France*, extraite du *Genie civil*, et dont il fait ressortir en quelques mots l'intérêt et l'opportunité. Après avoir indiqué le rôle de plus en plus marqué de la science dans l'agriculture, et montré quelle est la nature des établissements

d'enseignement à tous les degrés, il insiste sur l'intérêt que présentent deux institutions récentes, les écoles pratiques d'agriculture et les chaires départementales, qui répondent à des besoins réels, trop longtemps méconnus.

M. LOUA appelle l'attention de la Société sur l'importante publication du ministère de l'agriculture et du commerce, dont un exemplaire lui a été adressé le mois dernier, il veut parler de l'*Annuaire statistique de la France pour 1881*. Il croit que cet ouvrage, qui en est à sa quatrième année, et qui contient, sous un format commode, l'ensemble des statistiques françaises, devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux affaires du pays. Dans l'intention de populariser l'*Annuaire*, le ministre a décidé que le prix du volume serait fixé à la faible somme de 3 fr. On peut se le procurer à l'Imprimerie nationale ou chez les divers libraires.

M. le Président insiste sur l'utilité de l'*Annuaire* qu'il considère comme un excellent instrument de vulgarisation, et appelle principalement l'attention sur les nombreux tableaux rétrospectifs qu'il renferme et au moyen desquels on peut se rendre compte, pour une longue période, des progrès économiques de la France.

A ce propos, M. LAFABRÈGUE annonce que la ville de Paris vient, à son tour, de publier un *Annuaire statistique*, établi dans le même format que l'*Annuaire statistique de la France*. Dès que la Société aura reçu l'exemplaire qui lui est destiné, il s'empressera d'en faire un compte rendu.

La Société élit à l'unanimité, en qualité de membres titulaires, les candidats dont les noms suivent :

Présentés par M. WILSON :

MM. PAUL FOULD, membre de la Société des Économistes ;

SIMONIN (L.), publiciste ;

AUGUSTE DREYFUS ;

LALOU (Charles), président du conseil d'administration du journal *la France* ;

JENTY (Charles), ancien député ;

GUINOT, sénateur ;

ZENS, ingénieur ;

NICOLLAUD (Frédéric), propriétaire à Aix-les-Bains ;

BOUDEAU (Élie), banquier ;

BONNARD (Louis), industriel ;

PATHIE, banquier à Chartres ;

BERNARD (Louis).

Présentés par M. DREYFUS :

MM. MARMONIER, chef adjoint du cabinet du Président de la Chambre des députés ;

NABONNE (Ludger), secrétaire d'ambassade ;

FERROUILLAT, rédacteur du *Lyon républicain*.

Présentés par M. DE FOVILLE :

MM. ROBERT (Paul-Marie), rédacteur au ministère des finances ;

DENIS (E. D.), rédacteur au ministère des finances.

Présenté par M. GRIMPREL :

M. VILLARD, ingénieur civil, membre du Conseil municipal de Paris.

Présenté par M. CHEYSSON :

M. BONNANGE (Ferdinand), chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Présentés par M. LOUA :

MM. FAURE (Félix), député, ancien sous-secrétaire d'État au ministère du commerce et des colonies ;

DE BEZAUCÈLE, rédacteur au ministère du commerce.

Présenté par M. ROBÿNS :

M. le marquis TURGOT.

Sur la présentation de M. Robÿns, la Société nomme en qualité de membre correspondant :

M. DON JOSE MIRETE Y VISEDO, chef de la statistique de la province d'Alicante (Espagne).

M. WILSON informe la Société que la commission spéciale qu'elle a chargée d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées au règlement sera très-prochainement en mesure de faire connaître le résultat de ses travaux. En attendant, il propose, au nom de cette commission, l'institution d'une réunion qui serait suivie d'un dîner auquel on pourrait inviter les statisticiens distingués, français et surtout étrangers, alors présents à Paris.

La proposition du Président est adoptée, et la date du dîner est provisoirement fixée au 12 avril prochain. MM. Lunier et Robÿns sont nommés commissaires et chargés, à ce titre, des détails de l'organisation (1).

M. Noël BRETAGNE demande s'il ne conviendrait pas que la Société de statistique, suivant en cela l'exemple de plusieurs grandes Sociétés savantes, obtint de faire paraître au *Journal officiel* un exposé mensuel de ses travaux. Dans le cas où cette motion serait adoptée, il se chargerait volontiers, en sa qualité de rédacteur de l'*Officiel*, de préparer cet exposé de concert avec le Président et le Secrétaire général.

M. le Président promet de faire les démarches nécessaires pour assurer la réalisation de ce projet.

L'Assemblée revient alors à son ordre du jour et la parole est donnée à M. le docteur LUNIER qui, dans une improvisation substantielle, établit quel est l'état actuel de l'*Assistance publique en Algérie*, et notamment du *Service des aliénés*.

Nous résumons, comme il suit, d'après les notes qui nous ont été fournies, cette importante communication :

M. Lunier, après le Congrès scientifique d'Alger, en avril 1881, a consacré un mois à une mission d'inspection dans les trois départements algériens.

Les renseignements qu'il a rapportés de cette tournée, et qu'il a recueillis avec un soin tout spécial et une compétence reconnue ont un intérêt d'autant plus grand qu'ils sont pour la plupart inédits.

Bien qu'il ait visité tous les établissements hospitaliers et les prisons, il ne parlera pas, pour cette fois du moins, des dernières.

Quant aux établissements hospitaliers proprement dits, ils sont distribués, comme chez nous, proportionnellement, ou à peu près, à la population, et sont par conséquent plus nombreux dans le Sahel, c'est-à-dire dans cette large bande du territoire algérien qui longe la mer, et où la population est plus dense.

Il y a dans le département d'Oran quatre hôpitaux, comptant chacun de 60 à 400 lits : à Oran, à Aïn-Temouchen, à Relizane et à Saint-Louis du Zig.

Différant des nôtres par l'origine et par le mode de fondation, leur administration est organisée à peu près sur les mêmes bases.

(1) Une décision ultérieure a porté la date du banquet au 10 mai.

Dans la province d'Alger, il y a également quatre hôpitaux : à Alger (Mustapha), Douéra, Ménerville, sur la ligne en exécution allant à Sétif, et Marengo, sur la route de Cherchell.

Dans la province de Constantine, six hôpitaux : Constantine, Bône, Philippeville, Oued-Atmeïa, Bougie, Milah.

Presque partout, du reste, d'autres établissements sont en construction.

Il faut y joindre plusieurs « ambulances » qui portent le nombre total des lits à 2,267, le chiffre des malades n'étant en réalité que de 1,746.

Quant aux hospices, c'est-à-dire aux asiles pour les vieillards et les infirmes, ils sont de création toute récente.

Ajoutons que, dans les circonscriptions où manquent les hôpitaux civils, les hôpitaux militaires, nombreux et bien installés, reçoivent les malades civils, environ 570, à l'époque dont parle M. Lunier.

M. Lunier insiste plus particulièrement, avec une foule de développements peu connus et fort pittoresques, sur la statistique des aliénés en Algérie et l'organisation du service qui leur est affecté.

Jusqu'à présent, l'on s'est borné à réunir les aliénés sur certains points, dans les hôpitaux, d'où on les expédie à Marseille, à Aix, à Nice et de là à l'asile d'Albi.

En n'ayant égard qu'aux aliénés séquestrés, on trouve que la proportion est en Algérie de 3.33 pour 10,000 habitants, lorsqu'en France cette proportion s'élève jusqu'à 13 pour 10,000 habitants ; le nombre des aliénés en Algérie augmente, d'ailleurs, notablement chaque année.

La proportion des aliénés est généralement plus forte dans la population européenne que chez les Arabes, mais l'aliénation revêt chez ces derniers des caractères curieux et originaux, provenant principalement de l'abus du kif, autrement dit, du hatchisch.

Quand on fait la distinction entre les Arabes et les Kabyles, on constate que chez les premiers il n'y a ni idiots, ni crétins, ni paralytiques généraux, mais plutôt des maniaques, des cas de folie religieuse, des déments, avec des phénomènes d'agitation extrême.

Chez les Kabyles, on trouve plutôt l'épilepsie et la folie convulsive.

La folie est rare chez la femme musulmane, condamnée à une vie végétative, sans soucis, sans existence intellectuelle, sauf chez les Kabyles, où la femme partage avec son mari le soin des affaires et la conduite de la famille.

Il est intéressant de noter qu'en dépit des lois du Coran, l'alcoolisme et surtout l'absinthisme font de sérieux ravages parmi les musulmans, surtout dans les villes.

C'est en se fondant sur les renseignements statistiques qu'il a directement recueillis que le docteur Lunier a pu déterminer l'importance de l'asile à construire à Alger, asile qui permettra de supprimer bientôt le transport des malades en France dans des conditions qui, malgré le dévouement des médecins, en font périr un grand nombre.

M. Lunier estime qu'il faudrait construire dans les asiles d'Algérie 850 à 860 lits.

Avant de clore la séance, M. le Président annonce que, dans la prochaine réunion, M. Lafabrègue fera, avec cartes figurées à l'appui, une communication sur la mortalité des enfants. M. Levasseur (de l'Institut) s'est fait également inscrire pour une communication sur les forces productives du Brésil.

L'ordre du jour étant ainsi fixé, la séance est levée à 6 heures.